

Le Maire,
Daniel GAUDE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ISERE
Service d'Aménagement Sud-Est (SASE)
SASE- Missions départementales et doctrine (MDD)



LISTE RECAPITULATIVE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE (SUP)

Commune n° 38091 CHATEAUVILAIN
Etablie le 7 juin 2021

* A4 * TERRAINS RIVERAINS DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX

Références :

a) Textes relatifs aux servitudes de passage instaurées sur le fondement des articles :

- article L 211-7 (I) du code de l'environnement
- article L 151-37-1 et articles R 152-29 à R 152-35 du code rural et de la pêche maritime

b) Textes relatifs aux anciennes servitudes dites « de libre passage des engins d'entretien dans le lit ou sur les berges des cours d'eau non domaniaux ».

- article L 211-7 (IV) du code de l'environnement conférant aux servitudes instaurées en application du décret n°59-96 du 7 janvier 1959 valeur de servitudes au sens de l'article L 151-37-1 du code rural, sous réserve des décisions de justice passées en force de chose jugée
- article L 151-37-1 et articles R 152-29 à R 152-35 du code rural et de la pêche maritime

Services responsables :

Direction Départementale des Territoires (DDT) – Service Environnement (SE) pour les cours d'eau hors périmètre des Associations Syndicales
Direction Départementale des territoires (DDT) – Service Sécurité et Risques (SSR) pour les cours d'eau dans le périmètre des Associations Syndicales

Dénomination ou lieu d'application :

Toute la commune

Acte d'institution :

Arrêté préfectoral n°70.2772 du 09/04/1970

* RHY * RAPPORT HYDROGÉOLOGIQUE - CAPTAGES FAISANT L'OBJET D'UN RAPPORT HYDROGÉOLOGIQUE

Sont désignés ci-dessous les captages pour lesquels des périmètres de protection ont été définis par un rapport hydrogéologique, mais qui n'ont pas encore fait l'objet de déclaration d'utilité publique (DUP), instituant la servitude d'utilité publique (SUP)

Captage Rostaing (rapport hydrogéologique du 04/04/2019)

Captage Buttin (rapport hydrogéologique du 04/04/2019)

Captage Billiat (rapport hydrogéologique du 04/04/2019)

* PT 3 * SERVITUDES ATTACHEES AUX RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS

Références :

- Articles L 45-9, L-48 et R-20-55 et R20-62 du code des postes et des communications électroniques.

Services responsables :

- Ministère de l'économie, des finances et de la relance
- ORANGE UPR SE / ETU / MPGD
Immeuble Millénaire
654 cours du Troisième Millénaire
69792 SAINT PRIEST cedex

Dénomination ou lieu d'application :

Ligne à grande distance RG 3815

Câble FO38305 (tracé partiel)